



Envoyé en préfecture le 20/01/2025

Reçu en préfecture le 20/01/2025

Publié le 20/01/2025

ID : 059-215903832-20250103-DC_2025_004-AU

République

S'LO

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2025-004

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2023-02

Objet : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE QUARTIER LA BRIQUETTE A MARLY

LOT 5 / MENUISERIES INTERIEURES

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2 et R2194-7

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Considérant les modifications non substantielles et non prévisibles du marché et devenues nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage,

DÉCIDE

La prise en compte des modifications du marché induites par des circonstances imprévues entraînant une incidence financière positive comme suit :

Le montant du marché est porté à 457 342.05 euros HT soit 548 810.46 euros TTC.

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : article 2313

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 03 janvier 2025

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLÈRE



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 20/01/2025
et de la publication le 20/01/2025*